



Examen professionnel de Spécialiste en finance et comptabilité

Liste des moyens auxiliaires 2027

L'examen sera organisé selon la **méthode « Open Book »** pour l'ensemble des candidat-e-s.

Les moyens auxiliaires suivants sont autorisés :

- Matériel d'écriture (stylo à bille, à encre ou stylo à bille effaçable ; pas de couleur rouge), règle et tampon ou étiquettes pour identifier les feuilles de réponses (nom, prénom et numéro de candidat).
- Calculatrices non communicante, avec clavier silencieux.
- Protection auditive (bouchons pour les oreilles ou Pamir, pas de casque électronique)
- Tous les moyens auxiliaires **papier** tels que les textes de loi, les ouvrages spécialisés et les notes personnelles.

Tous les moyens auxiliaires doivent être apportés par les candidat-e-s eux-mêmes. Ils ne peuvent être utilisés que par une seule personne. Tous les moyens auxiliaires doivent être placés sur la table de la candidate ou du candidat pendant toute la durée de l'examen.

Les appareils électroniques tels que smartphone*, caméra/appareil photo, ordinateur portable, netbooks ou montres connectées ne sont pas autorisés. Ils doivent être complètement éteints pendant la durée de l'examen (pas de mode vibreur) et rangés sous la table.

*sauf exceptions autorisées par la commission d'examen pour raisons de santé.

Le port et l'utilisation de lunettes connectées, de lunettes de réalité augmentée (lunettes AR) ou de lunettes électroniques similaires sont également interdits pendant l'examen.

Tout non-respect de ces règles peut entraîner l'exclusion de l'examen.

Remarque :

En principe, l'examen professionnel porte sur le droit actuel en vigueur. Nous recommandons de consulter les modifications importantes et d'apporter les extraits qui ont été modifiés à l'examen. Il convient toutefois de noter qu'aucun accent particulier ne sera mis sur les modifications entrées en vigueur à compter du 1er janvier 2027.